

CHAPITRE DEUXIÈME

LE SYSTÈME POLITIQUE

Le système peut être défini comme un ensemble d'éléments interdépendants. Les éléments qui constituent le système n'ont pas de sens pris individuellement. Ils ne peuvent de ce fait être étudiés que dans leurs relations, leurs interactions. Chaque élément contribue par son action et ses caractéristiques à l'ensemble.

Le système est ainsi constitué d'éléments établissant entre eux une relation d'interdépendance, ces éléments ne peuvent en aucun cas être réduits à leur somme, enfin cette interdépendance obéit à des règles.

Partant de cette notion, les sciences sociales ont édifié la théorie des systèmes qui a préexisté en cybernétique. En sociologie s'est développé sur cette base l'analyse systémique. Celle-ci fait prévaloir l'étude globale des phénomènes sociaux. Elle bannit l'étude fragmentaire et des détails des phénomènes sociaux, incapable de brosser une idée réelle de la société.

L'analyse systémique est une recherche qui part du postulat que la réalité sociale constitue un système. Chaque phénomène social ne peut ainsi être expliqué que par les liens d'interdépendances qui les relient aux autres phénomènes.

Cette démarche a été utilisée pour étudier l'un des systèmes sociaux qui est le système politique. Il est utile en effet de rechercher les relations qu'entretient le système politique avec son monde extérieur et avec lequel il entretient des relations d'interactions (I). Mais l'étude ne doit en aucun cas s'arrêter à ce niveau, car il faut étudier l'intérieur du système, ce qui nous fait passer à une deuxième notion très importante qui est celle de régime politique (II).

I. LE SYSTÈME POLITIQUE

Ce sont les écrits de David Easton (A) qui ont développé l'analyse systémique dans l'étude du monde politique. Cette démarche était plutôt développée dans le monde de biologie et de la physique. Mais Easton n'a pas été le seul à le faire, des auteurs l'ont

développé comme Apter et Shils (B) mettant l'accent sur le processus de modernisation du système. D'autres auteurs ont consacré des études sur l'influence de l'environnement sur le système politique (C).

A. L'ÉTUDE DU SYSTÈME POLITIQUE CHEZ EASTON

David va appliquer la théorie générale des systèmes à l'analyse politique. Ces principaux ouvrages sont écrits entre 1953 et 1965. Il essaye d'appliquer la même méthode utilisée par le sociologue américain Talcott Parsons

1. La notion de système politique

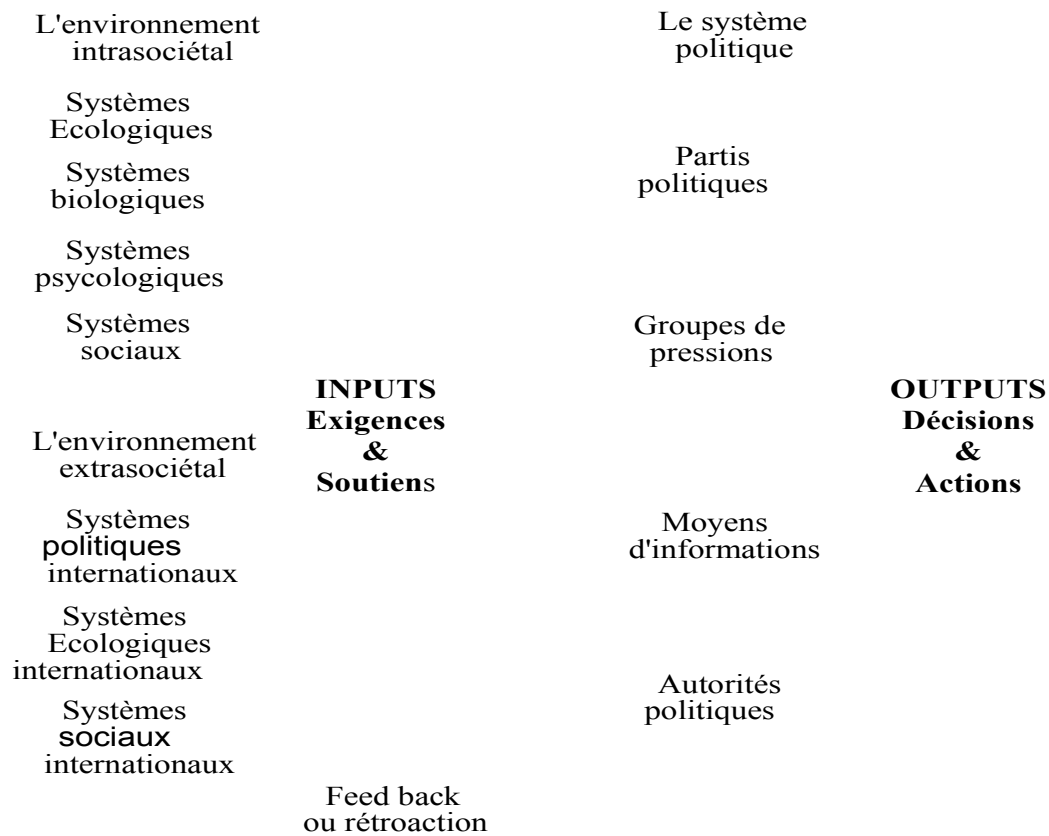
Easton essaye de trouver un modèle qui permettrait d'étudier dans leurs globalités les phénomènes politiques. Il part de la définition suivant laquelle la politique est l'allocation autoritaire de valeurs pour aboutir à ce qu'un système politique est un ensemble d'interactions par lesquelles s'effectue cette attribution de choses de valeurs.

Le système politique est immergé dans un environnement qui l'influence et auquel il est obligé de répondre. C'est ainsi qu'il considère le système politique comme une "boîte noire". Il ne s'occupe pas de ce qui peut s'y passer, le plus important se sont les relations qu'entretient cette "boîte noire" avec son milieu. Il est entendu que d'après Easton, le système politique n'est pas un fermé, il est au contraire ouvert aux influences des autres systèmes qui l'entourent et qui résident avec lui dans la société.

Ce milieu est de deux sortes : d'un côté le milieu intra-sociétal qui est composé des autres systèmes sociaux. Ce sont le système écologique, le système biologique, le système psychologique. De l'autre côté il existe un milieu extra-sociétal qui comprend les systèmes sociaux internationaux.

Ces milieux vont influencer le comportement du système politique. Le système va réagir aux actions des autres systèmes environnants. Le système politique va à la suite de ces influences changer de comportement, transformer sa structure interne dans le seul but de s'adapter à son environnement et garantir sa survie.

Le système politique est ainsi décrit par Easton comme une entité dynamique se transformant en réagissant à son environnement par un échange constant de flux.



Le système politique d'après D. Easton

2. Les flux du système politique

S'inspirant de la construction économique décrite par Wassili Léontieff, Easton considère que le système politique reçoit de son environnement des *inputs* et secrète vers celui-ci des *outputs*. Ainsi le système est alimenté par des flux et produit des flux qui à leur tours alimentent le milieu où il est immergé.

a. Les *inputs*

Les *inputs* sont d'après Easton de deux sortes : les exigences d'un côté et le soutien de l'autre.

- L'**exigence** est définie par Easton comme étant "l'expression d'une opinion" qu'une certaine action devrait être faite ou pas par les responsables. Un milieu social peut avoir vis-à-vis du système politique des exigences telles que les revendications salariales.

La somme des exigences souvent contradictoires, peut amener le système politique à une situation de **surcharge**. En effet, le système a une certaine capacité d'absorption des exigences. Dépassé ce seuil il devient incapable de les gérer. Cette surcharge est de deux types : l'une quantitative et l'autre qualitative.

La surcharge est **quantitative** quand le système politique reçoit trop d'exigences. Le système est débordé du fait que ces structures internes ne sont plus capables de traiter ces demandes. Easton donne l'image pour expliquer cette situation de la tour de contrôle d'un aéroport encombré. En effet, il lui devient impossible de s'occuper de tous les avions en même temps. De ce fait les délais d'atterrissage s'allongent.

La surcharge est par contre **qualitative** du fait de la complexité des demandes ou exigences qui parviennent au système politique de son milieu. Généralement ces exigences portent sur des problèmes délicats et donc difficiles à traiter.

Le système doit ainsi être capable d'ajuster les exigences à ces capacités de traitement. Ainsi Easton distingue dans ce sens trois fonctions essentielles.

La première fonction est celle d'**expression** même des exigences.

La deuxième est la fonction de **régulation des exigences** qui essaye de filtrer et de canaliser le flux des exigences. Easton dénombre deux types de régulation, l'une structurale et l'autre culturelle. La première se fait à travers des "portillons" placés à l'entrée du système. Ils ont pour fonction de canaliser, filtrer et parfois même éliminer les demandes. Ils sont constitués par les notables, les partis politiques, les syndicats, les parlementaires. La régulation culturelle quant à elle découle des valeurs et croyances de la société qui font que certaines demandes ne peuvent être acceptées. Ces inhibitions culturelles peuvent toucher le contenu des exigences ou leur mode de formulation.

La troisième fonction est celle de **réduction des exigences**. Le système va commencer par traiter les exigences en les classant par sujet ou types. De cette façon, il va être amené à réduire un grand nombre d'exigences à un nombre limité. Le système ne fait ainsi que résumer l'ensemble des exigences du milieu. C'est d'après Easton ce qu'il appelle la "combinaison des demandes".

- Si le système politique reçoit de la part de son environnement des exigences il obtient aussi des **soutiens**. Si les exigences affaiblissent le système, les soutiens vont le renforcer. Ils se matérialisent par des attitudes ou des comportements favorables au système.

Easton dénombre trois types de soutiens : Celui dirigé vers la communauté politique toute entière tel que l'attachement à la communauté nationale. Il existe aussi un soutien au régime politique qui englobe les valeurs (liberté d'opinion), les normes (constitutionnelles) et les structures (parlement) sur lesquelles repose le système politique. Il existe enfin le soutien aux autorités, c'est-à-dire aux titulaires des rôles

d'autorités dans un système politique. Ce soutien devient très important dans le cas de personnalisation du pouvoir.

b. Les outputs

Ayant assimilé les inputs, le système politique va les traiter. Ce travail intérieur va se matérialiser pour l'environnement en des décisions prises (obligatoires, force de loi) ou des actions (absence de caractère contraignant) entreprises par le système politique. C'est la production du système politique. Le système répond ainsi aux inputs par des outputs.

Easton est très bref sur ce type de flux. Il a consacré dans ces écrits de long développements aux inputs et a délaissé de développer les outputs.

Ces outputs vont eux-mêmes alimenter les exigences et les soutiens et donc se transformer en inputs. C'est ainsi que la boucle de crée : C'est le feed-back ou rétroaction. Le circuit est de cette façon ininterrompue car le flux est continu. Chaque exigence ou soutien ouvre la voie à une décision ou une action qui engendre de nouvelles exigences ou soutiens.

B. L'APPORT D'APTER À L'ANALYSE DU SYSTÈME POLITIQUE

David Apter met en exergue dans son analyse systémique du système politique la relation entre communication et coercition.

Il considère que chaque système politique a deux impératifs importants : celui d'établir la communication entre lui et son environnement et celui du monopole de la coercition. Le système doit établir un certain équilibre entre ces deux éléments qui sont contradictoires.

En effet, un système extrêmement coercitif va induire une rupture de communication entre le milieu et le système. Il y aura blocage de la communication à tous les niveaux. Le milieu dans lequel baigne le système politique n'osera plus à cause de la coercition transmettre des informations et les opinions au système. Au sein du système même les couches inférieures de la hiérarchie n'oseront plus passer l'information aux niveaux supérieurs de peur de "déplaire".

Un système doit être capable d'encourager la communication. Cette faculté dont profite l'environnement, permet au système de sonder les attentes du milieu et de mieux se préparer à y répondre. Mais il y a une limite à ne pas dépasser qui est celle de la surcharge du système du à une trop grande liberté de communication conduisant à la réception d'une trop grande masse d'information qu'il est incapable de gérer.

C'est pour éviter ces deux extrêmes que les systèmes politiques modernes doivent établir un équilibre entre les impératifs de communication et de coercition.

C. L'INFLUENCE DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE SYSTÈME POLITIQUE

Comme cela a été développé par Easton, chaque système politique est ouvert et non fermé à son environnement. Ce qui le met en relation constante d'échange avec son milieu. Deux systèmes participent à l'influence du système politique : Les systèmes économique et culturel.

1. L'influence du système économique

Marx et Engels développent la théorie selon laquelle l'infrastructure économique détermine la superstructure sociale où se situe l'État. Ainsi la superstructure est et donc le système politique a pour seule mission de garantir la stabilité et viabilité du système économique.

C'est à travers cette analyse que Marx et Engels aboutiront à cette théorie qui est très chère au communisme de l'État facteur de domination des classes.

Ce qu'il reste à retenir à notre niveau de la théorie marxiste est la dépendance du politique par rapport à l'instance économique. Ainsi et d'une manière générale, les performances du système politique sont en interaction constante avec celle du système économique mis en place.

1. L'influence du système culturel

Émile Durkheim a développé quand à lui l'influence des facteurs culturels sur l'instance politique. Le système politique est incompréhensible quand il est étudié en dissociation avec le système de croyance établi dans une société. C'est donc d'après Durkheim, dans ce système social où s'affrontent les convictions culturelles que le pouvoir politique puise une légitimité ou au contraire y développe un mouvement d'hostilité.

Durkheim considère ainsi que "tout ce qui est social est religieux, les deux mots sont synonymes"¹. Cette constatation s'applique à l'aube de l'humanité. Petit à petit les sociétés vont s'affranchir de cette fonction religieuse. Le système politique s'est peu à peu différencié du système religieux. Ainsi les gouvernants exerçaient leurs pouvoirs sur la base de "pouvoir moral que leur prête l'opinion"². Aujourd'hui, personne ne peut plus nier que le système politique a subi ce mouvement et s'appuie actuellement sur la

¹ Émile Durkheim, *De la division du travail social*, VIII éd., P.U.F., 1967, p. 143

² Émile Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, V éd., P.U.F., 1968, p. 305

coercition mais aussi sur l'élaboration de principes culturels qui lui permettent de communiquer et de mobiliser les soutiens de légitimité de la société.

II. LES RÉGIMES POLITIQUES

Le régime politique est une composante du système politique. Il comprend les modes de gouvernement basés sur les règles constitutionnelles qui gèrent les modalités d'exercice du pouvoir au sein de l'État.

Les auteurs ont toujours essayé de classer les régimes politiques suivant les modalités d'exercice du pouvoir au sein de l'État (A). Aujourd'hui on peut effectuer une classification tripartite des régimes politiques contemporains (B).

A. LES CLASSIFICATIONS HISTORIQUES DES RÉGIMES POLITIQUES

Quatre auteurs ont essayé de poser une classification des régimes politiques de leurs époques, ce sont Aristote (1), Ibn Khaldoun (2), Montesquieu (3) et Rousseau (4).

1. La classification d'Aristote

Aristote essaye d'établir une classification des constitutions des cités grecques de son époque. Cette typologie est basée sur une valeur morale qui est la justice.

Ainsi les régimes politiques se distinguent l'un de l'autre par leurs respect de la justice qui pour Aristote est la recherche de l'intérêt commun. Pour Aristote les régimes qui recherchent l'intérêt exclusif des gouvernants sont des régimes défectueux.

Pour Aristote la classification tend à donner un jugement de valeur. La typologie aristotélicienne est basée sur double critère : d'un côté le nombre des gouvernants et de l'autre le jugement de valeur. Ainsi chaque type se subdivise en deux genres, l'un juste et donc correct et l'autre défectueux.

	Un	Plusieurs	Multitude
Forme correcte	Royauté	Aristocratie	Politeïa
Forme corrompue	Tyrannie	Oligarchie	Démocratie

Ainsi ce qui distingue la *Politeïa* de la Démocratie c'est que dans la première le grand nombre gouverne dans l'intérêt de toute la société alors que dans la démocratie c'est le gouvernement des pauvres contre les riches. L'oligarchie étant le gouvernement d'un petit nombre sur le plus grand nombre, c'est ainsi le gouvernement des riches sur les pauvres dans l'intérêt des riches. Ce qui rapproche la démocratie de l'oligarchie c'est

ainsi l'exclusion d'une partie de la société et le gouvernement dans l'intérêt réduit d'une partie de la société.

Aujourd'hui ces classifications basées sur une personnalisation du pouvoir et sur un manque d'institutionnalisation ne peuvent être aujourd'hui prise en considération dans la typologie contemporaine des régimes politiques. Pourtant l'étude de ce travail montre la manière et les critères utilisés pour classer les régimes politiques.

2. La classification d'Ibn Khaldoun

Dans la Muquadima, Ibn Khaldoun ne fait qu'une étude comparative des régimes arabes de l'époque. De ce fait sa classification a un domaine d'application réduit et son résultat ne prétend en aucun cas à l'universalité.

Ainsi, l'auteur développe une classification basée sur les fonctions du pouvoir. La monarchie (mulk) est dans sa forme parfaite quand elle s'exerce grâce au soutien social (assabiya) puisqu'elle peut défendre la patrie, percevoir les impôts et dominer le peuple. De ce fait elle se constitue comme pouvoir suprême dans la société.

Par contre la monarchie se transforme en variété imparfaite quand ce soutien diminue et n'a donc plus la force nécessaire et suffisante pour assurer les fonctions attachées au pouvoir. À ce niveau Ibn Khaldoun cite en exemple le cas des rois berbères au temps des Aghlabites à Kairouan.

3. La classification de Montesquieu

Dans le livre II de l'esprit des lois, Montesquieu écrit : "Il y a trois espèces de gouvernement; le républicain, le monarchique, et le despotique ... Lorsque, dans la république, le peuple en corps a la souveraine puissance, c'est une démocratie. Lorsque la souveraine puissance est entre les mains d'une partie du peuple, cela s'appelle une aristocratie ... Dans la monarchie le prince est la source de tout pouvoir politique et civil ... un seul gouverne par des lois fondamentales ... Abolissez dans une monarchie, les prérogatives des seigneurs, du clergé, de la noblesse et des villes; vous aurez bientôt un État populaire, ou bien un État despotique."

Ainsi pour Montesquieu trois formes de gouvernement sont possibles, ne cachant pas sa préférence pour la monarchie institutionnelle. Montesquieu dédaigne la troisième forme de régimes qui est le despotisme. Il y décrit ces gouvernants avec les termes suivants : "un homme à qui ces cinq sens disent sans cesse qu'il est tout, et que les autres ne sont rien, est naturellement paresseux, ignorant, voluptueux".

Montesquieu déclare que c'est là les trois natures de gouvernement possibles. C'est la nature du gouvernement qui le fait être tel. Par contre Montesquieu déclare que c'est son principe qui le fait agir. C'est le côté dynamique des régimes politique. Il faut ainsi rechercher le principe de chaque type de gouvernement. C'est ce que Montesquieu retrace dans son livre III.

Après avoir résumé la nature de ces trois gouvernements, il écrit : “il n'en faut pas davantage pour trouver leurs trois principes; ils en dérivent naturellement”.

Dans la démocratie Montesquieu place comme principe la vertu. En effet, celle-ci est nécessaire quand dans un État populaire “... celui qui fait exécuter les lois sent qu'il y est soumis lui-même, et qu'il en portera le poids ... lorsque dans un gouvernement populaire, les lois ont cessé d'être exécutées, comme cela ne peut venir que la corruption de la république, l'État est déjà perdu”. En ce qui concerne l'aristocratie, Montesquieu déclare qu'il y faut un peu de vertu mais que cela n'est pas absolument requis. Il écrit que “le gouvernement aristocratique, a par lui-même, une certaine force que la démocratie n'a pas. Les nobles y forment un corps qui, par sa prérogative et pour son intérêt particulier, réprime le peuple : il suffit qu'il y ait des lois, pour qu'à cet égard elles soient exécutées”. En ce qui concerne la monarchie il commence par y supposer “... des prééminences, des rangs, et même une noblesse d'origine. La nature de l'honneur est donc de demander des préférences et des distinctions; il est donc, par la chose même, placé dans ce gouvernement”. Enfin pour le gouvernement despotique, Montesquieu écrit qu'il “faut de la crainte” et d'expliquer que “pour la vertu, elle n'y est point nécessaire; et l'honneur y serait dangereux”.

Si Montesquieu établit si bien les principes des trois gouvernements, il tempère cela par ce qui suit : “Tels sont les principes des trois gouvernements. Ce qui ne signifie pas que, dans une certaine république, on soit vertueux; mais qu'on devrait l'être : Cela ne prouve pas non plus que, dans certaines monarchie, on ait l'honneur; et que, dans un État despotique particulier, on ait de la crainte : Mais qu'il faudrait en avoir; sans quoi le gouvernement serait imparfait”.

4. La classification de Jean-Jacques Rousseau

Rousseau est l'auteur du contrat social de 1762. Il distingue trois formes de gouvernement basées sur celui qui exerce la souveraineté. Pour Rousseau chaque forme de gouvernement est “la meilleure en certains cas et la pire en d'autres”³.

Pour Rousseau, “le souverain peut en premier lieu, commettre le dépôt du gouvernement à tout le peuple ou à la plus grande partie du peuple, en sorte qu'il ait

³ Rousseau, *Contrat social*, Livre III, Chap. 3, Gallimard, 1964, p. 403

plus de magistrats que de citoyens simples particuliers. On donne à cette forme de gouvernement le nom de **démocratie**.

Ou bien il peut resserrer le gouvernement entre les mains d'un petit nombre, en sorte qu'il y ait plus de simples citoyens que de magistrats, et cette forme porte le nom d'**aristocratie**.

Enfin, il peut concentrer le gouvernement dans les mains d'un magistrat unique dont tous les autres tiennent leur pouvoir. Cette troisième forme est la plus connue, et s'appelle **monarchie** ou gouvernement royal."

Pour Rousseau, la démocratie est une simple utopie car "il n'a jamais existé de véritable démocratie, et il n'en existera jamais. Il est contre l'ordre naturel que le grand nombre gouverne et que le petit soit gouverné." À cette forme de gouvernement, Rousseau pose comme préalable une taille de peuple réduite, une simplicité des mœurs et une égalité des rangs. Il conclut que "s'il avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes".

Concernant l'aristocratie, Rousseau considère qu'elle est trois "la première (naturelle) ne convient qu'à des peuples simples; la troisième (héréditaire) est le pire de tous les gouvernements. La deuxième (élective) est la meilleure : c'est l'aristocratie proprement dite". En effet, cette forme donne l'exercice du gouvernement aux sages représentants du peuple.

En ce qui concerne la monarchie, Rousseau déclare que dans ces cas la puissance exécutive est concentrée entre les mains "d'une personne naturelle, d'un homme réel, qui seul ait droit d'en disposer selon les lois. C'est ce qu'on appelle un monarque, ou un roi". Ces monarques veulent être absolus et sont loin de rechercher l'amour du peuple. Rousseau écrit dans le contrat social que "leur intérêt personnel est que le peuple soit faible, misérable, et qu'il ne puisse jamais leur résister".

Ce type de gouvernement "n'est concevable" d'après Rousseau "qu'aux grands États".

B. LA CLASSIFICATION CONTEMPORAINE DES RÉGIMES POLITIQUES

La classification des régimes politiques contemporains se base sur le degré de consensus demandé par les gouvernants aux gouvernés. Ainsi les régimes démocratiques (1) encouragent et organisent les désaccords. Les régimes autoritaires (2) prohibent l'extériorisation des dissensions. Enfin les régimes totalitaires (3) ont pour but d'inhiber les désaccords en remodelant la mentalité même des gouvernés.

1. Les régimes démocratiques

Sur le plan étymologique, démocratie veut dire gouvernement du peuple par le peuple. Pourtant si les régimes politiques contemporains se déclarent démocratiques, aucun n'applique effectivement cette définition. On n'a jamais vu un État gouverné par le peuple directement. C'est généralement des représentants du peuple et donc une élite généralement élus par le peuple qui exerce le pouvoir au nom du peuple. D'ailleurs Rousseau avait prédit cette impossibilité puisqu'il déclarait que ce mode de gouvernement n'existerait jamais.

Les régimes démocratiques peuvent par contre être définis comme des régimes qui appliquent le système représentatif du peuple qui élit librement et souverainement ses gouvernants. Mais aussi un gouvernement garantissant le principe de la liberté d'opinion.

Ces régimes contemporains ont ainsi deux caractéristiques essentielles qui sont d'un côté l'institution d'un suffrage libre, périodique et souverain (a) et d'un autre côté un équilibre entre les différents pouvoirs exerçant la souveraineté au nom du peuple qui garantit le respect des libertés individuelles (b).

a. Un suffrage périodique, libre et souverain du peuple

Le suffrage populaire peut servir aussi bien à choisir les représentants devant exercer le pouvoir au nom du peuple ou à décider des orientations politiques à prendre par les gouvernants en place. Dans tous ces cas tous les régimes démocratiques aujourd'hui posent comme règle générale les caractéristiques du suffrage. Il est généralement déclaré universel et donc un droit à tous les membres du peuple sans distinction de la race, du sexe ou de la classe sociale lié par exemple à la richesse. Le suffrage est libre et secret et c'est pour cette raison qu'on exerce plus le vote public et que l'on demande au votant de passer à l'isoloir pour faire son choix qu'il doit mettre dans des enveloppes fermées avant de le glisser dans l'urne. Le suffrage est organisé enfin de manière périodique pour permettre au peuple de juger ses gouvernants soit en les reconduisant dans leurs fonctions ou en les remplaçant.

L'élection sert aujourd'hui à légitimer l'action des gouvernants. Ceux-ci ne peuvent aujourd'hui demander de la société une obéissance basée sur la religion ou sur le sang noble qui pourrait couler dans leurs veines. Le seul élément pouvant légitimer leur action est le choix démocratique et donc libre de la société.

Mais le suffrage universel sert aussi à participer dans le choix des gouvernants. Mais les systèmes contemporains guident et donc limitent de plus en plus ce choix. En effet, les candidatures sont filtrées au sein de structures et parfois soumises à des conditions telles qu'elles limitent les possibilités de n'importe qui de se présenter aux élections. En

fait, l'électeur n'a vraiment de choix que si des partis aux idéologies et buts complètement différents présentent des candidats aux élections. Mais si les partis politiques se ressemblent dans leurs buts politiques et dans les causes qu'ils défendent, le choix serait tronqué à sa base. Ce qui rend le suffrage formel et peut entraîner l'abstention des électeurs.

Le référendum est une technique qui permet de mettre entre parenthèse et momentanément le système représentatif. C'est une technique de démocratie directe qui permet de demander directement au peuple de se prononcer sur un projet de convention internationale ou de loi. Parfois le peuple est même amené à donner son avis sur des options politiques. Cette technique tend à affaiblir le pouvoir des représentants du peuple en les contournant. Dans certains régimes le référendum peut aller jusqu'à abroger les lois. Mais certains auteurs parlent aujourd'hui de la mort de cette technique du fait de son abondance par les exécutifs.

b. Un équilibre entre les pouvoirs

Suivant la théorie de la séparation des pouvoirs développée par Montesquieu, pour préserver la liberté des citoyens il faudrait que le pouvoir arrête le pouvoir. Montesquieu distingue au sein de l'État trois pouvoirs : le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Mais il est incontestable que ce sont les deux premiers qui exercent le pouvoir par le biais de personnes élus au suffrage du peuple et donc le système de la représentation.

D'après Montesquieu, le législatif et l'exécutif doivent être des pouvoirs équilibrés de telle façon que d'un côté chacun d'eux puisse agir librement et de l'autre côté surveiller l'autre pouvoir et l'arrêter s'il le faut. C'est le système des poids et contre poids. Chaque pouvoir est doté de moyens d'actions et de moyens contre action vis-à-vis de l'autre pouvoir.

En application de cette théorie, le monde contemporain vit sous le règne de deux régimes politiques : le régime parlementaire et le régime présidentiel.

- Le régime parlementaire est un régime de séparation souple des deux pouvoirs. Il est ainsi qualifié du fait que chacun des deux pouvoirs a la possibilité d'intervenir dans le domaine de l'autre allant jusqu'à sa destruction complète.

Le pouvoir exécutif est généralement bicéphale avec un chef d'État jouant le rôle d'arbitre irresponsable politiquement entre les parlements et le Gouvernement. Son accession au pouvoir peut être héréditaire dans les monarchies constitutionnelles ou à travers l'élection au suffrage indirect dans les républiques. Le Gouvernement quant à

lui tient sa nomination du peuple ou de ses représentants et supporte la responsabilité politique devant le deuxième pouvoir.

Le pouvoir législatif est généralement composé de deux chambres. Une chambre haute dont la nomination des membres se fait rarement au suffrage universel direct mais par la nomination directe. Une chambre basse issue du suffrage universel du peuple et dotée des pouvoirs lui permettant de contrôler l'exécutif.

Chaque pouvoir a des moyens d'action contre l'autre pouvoir pouvant aller jusqu'à en bloquer l'action ou le détruire entièrement. L'exécutif bénéficie du droit de dissolution de la chambre basse du législatif. De cette façon les représentants sont renvoyés devant le peuple. Ce titulaire premier de la souveraineté peut soit renvoyer la même majorité au Parlement et dans ce cas obligerait le Gouvernement à démissionner ou alors changer de majorité ce qui confirmerait l'autorité du Gouvernement. Le gouvernement ne pouvant gouverner sans avoir obtenu la confiance du pouvoir législatif, il doit conserver cette confiance. Étant responsable de sa politique devant le pouvoir législatif, il peut faire l'objet d'une motion de censure l'obligeant à démissionner et le chef de l'État à nommer un nouveau chef de Gouvernement.

Les systèmes parlementaires sont très variés de par le monde et de minimes ressemblances peuvent être trouvées par les profanes entre le régime britannique et le régime français ou marocain.

Les régimes parlementaires de part le monde dévient du fait de la prédominance qu'acquiert l'un des pouvoirs sur l'autre. Ainsi si le pouvoir législatif prend du poids et rompt ainsi l'équilibre initial face à un exécutif affaibli, on se retrouve devant un régime d'assemblée. L'autre déviation se fait en sens contraire et découle de la prédominance du pouvoir exécutif. Cette déviation est due essentiellement au système partisan. En effet, le gouvernement est généralement issu du parlement et donc de la majorité au sein de cette structure. De ce fait et en réalité on obtient un parti au pouvoir qui monopolise le Parlement et compose les membres du Gouvernement. La pratique fait que c'est généralement le chef du parti dominant dans le Parlement qui est chargé de la fonction de chef du Gouvernement. Cette situation affaiblit le Parlement et donne un Gouvernement assuré du soutien du législatif gouvernant suivant les directives du parti.

- Le régime **présidentiel** est un régime de séparation rigide des deux pouvoirs. Il est ainsi qualifié du fait que chacun des deux pouvoirs ne peut généralement intervenir dans le domaine de l'autre et surtout pas le détruire comme c'est le cas dans le régime parlementaire.

Le pouvoir exécutif est généralement monocéphale avec un chef d'État dépourvu de Gouvernement. Ces collaborateurs sont des secrétaires d'États ne formant pas un cabinet responsable uniquement devant lui. Son accession au pouvoir est généralement tributaire du suffrage universel direct à l'exception des États-Unis d'Amérique où il est élu par le biais d'un suffrage indirect. Certains régimes présidentiels instaurent un Gouvernement mais en font une sorte de tampon entre le chef de l'État et le Parlement.

Le pouvoir législatif est généralement élu au suffrage universel direct. Il est généralement composé d'une seule chambre. Aux États-Unis d'Amérique, il est bicaméral pour prendre en considération le fédéralisme de cet État. La deuxième chambre permet dans un système fédéral de représenter les États composant l'entité Étatique.

Chaque pouvoir a des moyens d'action contre l'autre pouvoir mais ne pouvant aller jusqu'à en bloquer l'action ou le détruire entièrement. L'exécutif ne bénéficie pas du droit de dissolution du Parlement. Le chef de l'État ne peut être démis par l'assemblée législative. Mais les deux pouvoirs ont des moyens d'actions contre l'autre pouvoir. Le chef de l'État ne peut nommer ses collaborateurs sans leur acceptation préalable par le Parlement. Il ne peut généralement proposer des projets de lois mais par contre exerce son droit de veto au moment de la ratification des lois. Le chef de l'État ne peut engager sur le plan international l'État par le biais des conventions internationales, car elles n'entrent en vigueur malgré sa signature qu'après leur ratification par l'assemblée parlementaire. Le chef de l'État obtient ses moyens d'actions financiers par le Parlement qui approuve la loi de finance.

Les systèmes présidentiels sont très variés de par le monde. C'est ainsi que certains régimes de ce type se sont vus qualifiés de régimes présidentiels parlementarisés à cause de l'introduction de techniques copiées sur les régimes parlementaires. D'autres systèmes se sont vus qualifiés de présidentialisés du fait de la prépondérance du chef de l'État sur le Parlement.

2. Les régimes autoritaires

Dans les régimes autoritaires les gouvernants ne se soumettent pas aux élections périodiques du peuple et ne tolèrent pas l'opposition à leurs principes et actions.

Le souci premier des régimes autoritaires est la pérennité des gouvernants au pouvoir. Plusieurs moyens sont mis en jeu pour atteindre ce but. Le premier est d'interdire l'action politique. Le deuxième est le contrôle très poussé de la vie politique par l'institution par exemple du système du parti unique et du syndicalisme d'État. Le

troisième est la négation de la liberté de presse. Le troisième est généralement l'institution d'un régime policier.

On peut différencier différents régimes de ce type dans le monde contemporain concentrés principalement en Afrique, en Amérique latine et au Moyen Orient et Asie.

- La première catégorie des régimes autoritaires est celle de l'autoritarisme patrimonial. Dans ces régimes il n'y a presque pas d'institutionnalisation du pouvoir. Le monarque ne distingue l'État et son peuple de ses propres biens. Le monarque y gouverne sans aucun contrôle et bénéficie de tous les pouvoirs. Il distribue les biens et les avantages ce qui enrichit les personnes au détriment du pays tout entier. C'est le cas des régimes politiques des pays du Golfe ainsi que de certains pays subsahariens tel que le Bénin, le Congo et la Zambie.
- Le deuxième type de régimes autoritaires est celui des oligarchies clientélistes. Ce sont des régimes qui maintiennent une démocratie d'apparat avec des élections. Les allégeances se font sur la base du clientélisme. L'État est généralement faible se manifeste par le fléau de corruption qui touche ses appareils. Ce sont des régimes que l'on découvre en Amérique du Sud.
- Le troisième type de régime autoritaire est celui des dictatures populistes. Les composantes de ce type de régime sont : un leader charismatique, une armée puissante lui servant de support, un but celui de faire évoluer la société par l'action sur les classes moyennes. Ce sont les régimes d'Abdennasser en Égypte, de Kemal en Turquie, de Boumedienne en Algérie et de Saddam en Irak.
- La quatrième et dernière catégorie de régime autoritaire est celle des bureaucraties autoritaires. Ces régimes sont construits autour d'un parti unique très puissant contrôlant tous les secteurs de la vie sociale. Ce fut le cas des pays du bloc communiste avant l'effondrement de 1989.

3. Les régimes totalitaires

Les régimes totalitaires sont des régimes par définition éphémères. Trouvant leur légitimation dans une idéologie, ils cherchent à anéantir dans la société toute différenciation culturelle ou spirituelle. Les membres de la société qui s'opposent à cette idéologie sont marginalisés et même éliminés. Les exemples de régimes totalitaires sont l'Allemagne d'Hitler, l'Italie de Mussolini, la Chine de Mao, l'U.R.S.S. de Staline, le Cambodge des Khmers rouges ou l'Iran de Khomeïny.

Les caractéristiques des régimes totalitaires tiennent à quatre éléments :

- Les régimes totalitaires se créent autour du culte d'un chef qui est considéré comme exprimant la volonté inconsciente du peuple. Il devient un prophète, lui seul sait. Les foules se déchaînent à la vue ou en attendant les paroles du chef.
- Le monopole idéologique est une autre composante des systèmes totalitaires. Une seule idée prévaut celle de la vérité. Tout le reste est erroné et doit donc disparaître jusqu'à des esprits. Aucune dissidence ou même doute n'est permis, l'obéissance absolue est un devoir.
- Le totalitarisme est basé aussi sur le contrôle de tous les moyens de pouvoir. Ce système passe par l'abolition de tout ce qui est de nature à remettre en cause le contrôle de la société. Élimination de l'opposition, affaiblissement des syndicats, embrigadement des jeunes, contrôle rapproché de l'armée, créations de milices, développement d'un appareil de propagande très puissant.
- Le système totalitaire doit contrôler les esprits et y faire régner la peur. Seul un système policier établissant un régime de terreur permanente est capable de réaliser cet objectif. C'est la pratique des dénonciations où chaque citoyen a peur de son voisin.